
Travail de fin d'études[BR]- Travail de fin d'études: "Quels sont les moyens qui permettent d'arrêter de télécharger du matériel pédopornographique ? Tentative de compréhension du processus d'arrêt vécu par des téléchargeurs suivis dans des services spécialisés."[BR]- Séminaire d'accompagnement à l'écriture

Auteur : Gangi, Océane

Promoteur(s) : Dantinne, Michael

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en criminologie, à finalité spécialisée

Année académique : 2020-2021

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/11850>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

**Quels sont les moyens qui permettent d'arrêter de
télécharger du matériel pédopornographique ?
Tentative de compréhension du processus d'arrêt vécu
par des téléchargeurs suivis dans des services spécialisés**

ANNEXES

GANGI Océane

Travail de fin d'études en vue de l'obtention du Master en Criminologie, à finalité spécialisée
Année académique 2020-2021

Recherche menée sous la direction de
Monsieur Michaël DANTINNE,
Professeur à l'Université de Liège

Table des matières

Annexe 1 : Modèle étiologique du téléchargement de pédopornographie de Merdian et al. (2020).....	1
Annexe 2 : Guide d'entretien.....	2
Annexe 3 : Document de confidentialité.....	6
Annexe 4 : Présentation de l'échantillon.....	8
Annexe 5 : Tableaux de résultats de l'analyse thématique.....	9
Annexe 6 : Résultats du questionnaire.....	17
Annexe 7 : Politiques mises en place par les Parquets.....	19
Annexe 8 : Modèle du processus de téléchargement de pédopornographie.....	30

Annexe 1 : Modèle étiologique du téléchargement de pédopornographie de Merdian et al. (2020)

Ce schéma a été développé par plusieurs chercheurs ayant comme objectif de reprendre les thèmes émergeant de leur recherche pour les intégrer dans un modèle étiologique (Merdian et al, 2020, p. 1066). Il distingue trois domaines importants lors du cheminement d'un individu vers le téléchargement pédopornographique :

1. Les vulnérabilités liées à la spécificité de l'infraction :

- Les facteurs de motivation d'un individu (ex : un intérêt sexuel pour les enfants) ;
- Les états internes facilitateurs qui diminuent les inhibitions internes au comportement liés à la personne (ex : le détachement émotionnel) et liés à l'environnement (ex : les caractéristiques de l'environnement qu'est internet)

2. Le contexte d'infraction personnelle et environnementale de l'individu (ex : le divorce ou l'accès à des applications spécifiques sur internet) ;

3. Les conséquences immédiates et les conséquences à plus long terme



Annexe 2 : Guide d'entretien

Introduction	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Intérêt de l'étude ✓ Document de consentement et de confidentialité ✓ Expliquer l'importance de la spontanéité
Données	<p>Pouvez-vous me parler un peu de vous ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nom, prénom, âge, nationalité ✓ Statut conjugal, enfants ✓ Lieu de vie ✓ Profession ✓ Antécédents judiciaires, condamnation (+ conditions de probation)
Première question	Lorsque vous avez su que la recherche avait comme thématique l'arrêt du téléchargement de pédopornographie, quelles ont été vos premières pensées, vos premiers ressentis ?

<u>Thèmes</u>	<u>Sous-thèmes</u> et exemple de question qui s'y rapporte	<u>Exemples de questions complémentaires</u> si la réponse n'a pas été abordée dans une question précédente
Historique du téléchargement de pédopornographie	<p>Premier téléchargement</p> <p><i>Que pouvez-vous me dire sur la première fois que vous avez téléchargé de la pédopornographie ?</i></p>	<p><i>A quel âge avez-vous commencé ? Dans quel contexte ? Quel type d'images ?</i></p> <p><i>Etiez-vous un utilisateur de pornographie ? Avez-vous déjà pensé précédemment à télécharger de la pédopornographie ?</i></p> <p><i>Comment avez-vous accédé au contenu pédopornographique ? (via un lien, des mots-clefs, des fichiers envoyés ?)</i></p> <p><i>Avec du recul, qu'est-ce qui vous aurait permis de ne pas télécharger ?</i></p>
	<p>Deuxième téléchargement et téléchargements suivants</p> <p><i>Que pouvez-vous me dire sur votre deuxième téléchargement et sur vos consultations suivantes ?</i></p>	<p><i>Combien de temps s'est-il passé entre le premier et le deuxième téléchargement ? Y a-t-il eu des moments où vous vouliez recommencer pendant cette période ? Quel type d'images ?</i></p> <p><i>Dans quel contexte avez-vous recommencé la deuxième fois ? Dans quel contexte avez-vous recommencé les fois suivantes ?</i></p> <p><i>Avec du recul, qu'est-ce qui vous aurait permis de ne pas télécharger à nouveau cette deuxième fois ? Avec du recul, qu'est-ce qui vous aurait permis de ne pas télécharger à nouveau les fois suivantes ?</i></p>
Tentative d'arrêt du téléchargement de pédopornographie	<p>Avant la perquisition</p> <p><i>Avant la perquisition, avez-vous déjà essayé d'arrêter de télécharger ? Comment se sont passées ces tentatives d'arrêt ?</i></p>	<p><i>Qu'avez-vous mis en place pour essayer de ne plus télécharger ? Pourquoi avez-vous fait ce(s) choix ?</i></p> <p><i>Quels sont les moyens que vous avez utilisés le plus fréquemment ? Quels ont été les plus efficaces ?</i></p> <p><i>Est-ce que des personnes vous ont aidé ? A quel niveau ?</i></p>

	Entre la perquisition et le jugement	<i>Est-ce que vous avez eu des mesures ? Est-ce que vous avez été incarcéré ? Comment avez-vous vécu les mesures/l'incarcération ? Est-ce que cela vous a aidé à ne plus télécharger ?</i>
	<i>Entre la perquisition et le jugement, avez-vous essayé d'arrêter de télécharger ? Comment se sont passées ces tentatives d'arrêt ?</i>	<i>Qu'avez-vous mis en place pour essayer de ne plus télécharger ? Pourquoi avez-vous fait ce(s) choix ?</i>
		<i>Quels sont les moyens que vous avez utilisés le plus fréquemment ? Quels ont été les plus efficaces ?</i>
		<i>Est-ce que des personnes vous ont aidé ? A quel niveau ?</i>
	A partir du jugement	<i>Qu'avez-vous eu comme condamnation ? Comment avez-vous vécu celle-ci ? Est-ce que c'est facile de respecter vos conditions de probation ? Ces conditions sont-elles adaptées, vous aident-elles à ne plus télécharger ?</i>
	<i>Après le jugement, avez-vous essayé d'arrêter de télécharger ? Comment se sont passées ces tentatives d'arrêt ?</i>	<i>Qu'avez-vous mis en place pour essayer de ne plus télécharger ? Pourquoi avez-vous fait ce(s) choix ?</i>
		<i>Quels sont les moyens que vous avez utilisés le plus fréquemment ? Quels ont été les plus efficaces ?</i>
		<i>Est-ce que des personnes vous ont aidé ? A quel niveau ?</i>
	Questionnaire sur la fréquence des tentatives d'arrêt (voir ci-dessous)	
	Regard sur le téléchargement de pédopornographie	Consultation propre
<i>Quel regard portez-vous sur votre parcours par rapport au téléchargement ?</i>		<i>Quel regard portez-vous sur votre téléchargement actuel ?</i>
		<i>Quel regard portez-vous sur le fait de ne pas avoir téléchargé ?</i>
Consultation par les autres		<i>Pensez-vous que les autres personnes qui téléchargent le font pour les mêmes raisons que vous ?</i>
<i>Quel regard portez-vous sur le téléchargement de pédopornographie des autres personnes ?</i>	<i>Avez-vous eu des contacts avec d'autres personnes qui téléchargent de la pédopornographie ? Avez-vous déjà discuté des moyens de tentative d'arrêt utilisés ?</i>	
Plaisir et jouissance lors de du téléchargement	Physiquement (plaisir)	<i>Que se passe-t-il dans votre corps avant de télécharger ? (excitation impérieuse ou non)</i>
	<i>Que se passe-t-il dans votre corps lors du processus de téléchargement ?</i>	<i>Que se passe-t-il dans votre corps pendant le téléchargement ? (avec masturbation ou sans)</i>
		<i>Que se passe-t-il dans votre corps après avoir téléchargé ?</i>
		<i>Est-ce qu'autre chose vous provoque les mêmes sensations physiques ?</i>
	Psychiquement (jouissance)	<i>Que se passe-t-il dans votre tête avant de télécharger ? (fantasmes, pensées...)</i>
	<i>Qu'avez-vous en tête lors du processus de téléchargement ?</i>	<i>Que se passe-t-il dans votre tête pendant le téléchargement ? (+ durée)</i>
		<i>Que se passe-t-il dans votre tête après avoir téléchargé ?</i>
		<i>Est-ce qu'autre chose vous provoque les mêmes sensations psychiques ?</i>

Situation actuelle et projets	Rapport au téléchargement	<i>A quelle fréquence téléchargez-vous de la pédopornographie ?</i>
	<i>Actuellement, quel est votre rapport au téléchargement ?</i>	<i>La dernière fois où vous avez eu envie de télécharger, quelle est le moyen que vous avez utilisé ?</i>
	Projets futurs par rapport au téléchargement ?	<i>Quels sont vos objectifs par rapport à votre téléchargement ?</i>
	<i>A votre avis, quel sera votre rapport au téléchargement dans 2/5/10 ans ?</i>	<i>Que pensez vous faire la prochaine fois que vous aurez envie de télécharger ?</i>

Dernière question	<p>Annonce de la dernière question → Si vous aviez devant vous quelqu'un qui vous demande comment il doit faire pour arrêter de télécharger de la pédopornographie, que lui répondriez-vous ?</p>
Fin de l'entretien	<ul style="list-style-type: none"> ✓ D'autres sujets que vous voudriez aborder ? ✓ Remerciements ✓ Proposition de débriefing

Ce guide d'entretien a été conçu grâce à la revue de la littérature, à l'observation d'entretiens, aux conseils de sept intervenants auprès de téléchargeurs de pédopornographie et au pré-test. L'important étant d'aborder les divers thèmes, nous nous sommes donné la liberté d'adapter, en fonction de l'interlocuteur, l'ordre des questions, leur formulation et le vocabulaire utilisé. Nous nous sommes aussi réservé la possibilité d'ajouter des questions plus éloignées des thèmes pour détendre l'atmosphère.

Au cours de l'entretien, nous avons faire remplir un questionnaire de vingt-huit questions.

Questionnaire sur la fréquence des tentatives

Lorsque vous avez réussi à ne pas télécharger de la pédopornographie, à quelle fréquence ces actions vous ont-elles aidé ?		J'ai fait cette action et elle m'a aidé à ne pas télécharger...						
		Jamais fait	Pas du tout	Quelques fois	Parfois	Souvent	La plupart du temps	Tout le temps
1	Accepter mes attirances							
2	Parler à quelqu'un de mes attirances/ de ma consultation (amis, inconnus sur internet, famille)							
3	Parler à un thérapeute de mes attirances							
4	Parler à un thérapeute de mon mal être							
5	Supprimer moi-même tout accès à internet							
6	Me faire supprimer l'accès à internet (à ma demande)							
7	Augmenter mes occupations pour éviter de m'ennuyer							
8	Mettre un programme/code qui interdit l'accès à certains contenus							
9	Me faire du mal physiquement							
10	Penser à la famille des enfants présents sur les images							
11	Me mettre à la place des enfants présents sur les images							
12	Regarder de la pornographie adulte d'allure juvénile (adulte avec un corps peu formé/sans poil, femme habillée en adolescente...)							
13	Regarder de la pornographie adulte							
14	M'abstenir de regarder de la pornographie, même adulte							
15	M'abstenir de me masturber si les fantasmes concernent des enfants							
16	Regarder des images légales d'enfants							
17	Me limiter à mes pensées pédopornographiques							
18	Faire une activité pour éviter les pensées invasives							
19	Diminuer des désinhibiteurs (alcool, drogue)							
20	Supprimer des désinhibiteurs (alcool, drogue)							
21	Améliorer mon mode de vie (alimentation, sport)							
22	Faire des démarches pour rencontrer un(e) partenaire							
23	Augmenter le nombre de contacts avec mes proches							
24	M'investir dans ma relation amoureuse							
25	Me donner des règles sur les images que je peux voir, et celles que je ne peux pas voir							
26	Penser aux interdictions judiciaires (respect de la loi, confiance)							
27	Penser aux conséquences judiciaires (prison, perte de travail)							
28	Me tourner vers une croyance spirituelle/lune religion							

Annexe 3 : Document de confidentialité



Consentement éclairé et confidentialité

Thématique	Les moyens utilisés pour arrêter le téléchargement de pédopornographie
Etudiante	Océane Gangi Oceane.Gangi@student.uliege.be
Promoteur	Michaël Dantinne

Description de la recherche

La recherche s'inscrit dans le cadre d'un mémoire de Master 2 en Criminologie. Le but est de s'intéresser au vécu des personnes consultant de la pédopornographie et, plus précisément, de comprendre les moyens utilisés pour arrêter d'en télécharger.

Confidentialité

Les données de cette présente étude seront utilisées exclusivement dans le cadre de cette recherche. Toutes les informations personnelles (lieux, noms) seront anonymisées. Cependant, si je marque mon accord, les propos pourront être transmis au thérapeute afin de les utiliser dans le cadre de mon suivi.

Oui, je souhaite que mon entretien soit transmis à mon thérapeute.

Non, je ne souhaite pas que mon entretien soit transmis à mon thérapeute.

Enregistrement audio

Afin de retranscrire les propos de la manière la plus fidèle possible et pour permettre à l'étudiante de m'écouter attentivement, un enregistrement audio est souhaitable. Cet enregistrement sera utilisé uniquement par l'étudiante dans le cadre strict de cette étude, puis sera supprimé.

Oui, j'accepte l'enregistrement audio de cet entretien.

Non, je n'accepte pas l'enregistrement audio de cet entretien.

Je soussigné..... déclare avoir été informé que :

- ✓ je peux à tout moment mettre un terme à ma participation à cette recherche
- ✓ je peux à tout moment faire une pause lors de l'entretien
- ✓ je peux contacter l'étudiante pour toute question ou insatisfaction relative à la recherche
- ✓ je peux demander à recevoir les résultats de ma participation à la recherche
- ✓ j'ai une possibilité d'obtenir une copie de l'enregistrement en en faisant la demande à l'étudiante au maximum trois jours après l'entretien
- ✓ les données recueillies seront strictement confidentielles et qu'il sera impossible à tout tiers de m'identifier (exception faite du thérapeute, si j'ai marqué mon accord ci-dessus)

L'étudiante s'engage à :

- mener ses entretiens et sa recherche avec toutes les précautions éthiques et déontologiques
- assurer la confidentialité des informations recueillies
- fournir aux participants tout le soutien permettant d'atténuer les effets négatifs pouvant découler de la participation à cette recherche (par exemple, en proposant un débriefing après l'entretien)

Fait à, le / / 2021

Signature de l'étudiante,
précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du participant,
précédée de « lu et approuvé »

Annexe 4 : Présentation de l'échantillon

Tableau de résultat 1 : Caractéristiques des participants

<i>Caractéristiques des participants</i>	
Moyenne d'âge	42,5 ans
En attente de jugement	2
Sous mesure probatoire	7
Sous suivi volontaire après un suivi sous mesure probatoire	2
Célibataire	7
En couple	4
Parent	0

Annexe 5 : Tableaux de résultats de l'analyse thématique

Tableau de résultat 2 : Rapport au téléchargement de pédopornographie

Rapport au téléchargement de pédopornographie	
	<i>Exemples</i>
Rapport actuel	
Volonté d'arrêter	<p>« Au final, c'est ce qu'on cherche, une solution pour pouvoir vivre normalement et être heureux »</p> <p>« Le gros objectif, c'est d'arrêter de me sentir comme une merde, c'est-à-dire me sentir vraiment intégré dans la société. Me dire, ok j'ai une déviance, j'ai un petit problème psychologique, mais j'ai réglé ça comme un chef et je vais de l'avant »..</p>
Honte	<p>« J'ai tellement honte de ce que je suis que... Le fait que les gens à qui je parle soient au courant... C'est vraiment un truc que je cache, que je montre pas, que j'exprime pas... »</p> <p>« Je pense que je suis en général, sauf ce problème-là, je pense être une personne bien, une bonne personne, une personne correcte et digne de confiance. Et je pense que les autres personnes ont aussi cette image de moi. Donc honte dans le sens avoir fait quelque chose qui va vraiment... changer... pas mon image... aussi mon image envers les autres mais surtout mon image par rapport à moi ».</p>
Peur de recommencer	<p>« J'attends la sentence judiciaire, mais... C'est l'après qui me fait peur. Se dire que quand je vais être à nouveau seul, que j'aurai fini ça... c'est tenir le coup pour ne plus du tout recommencer quoi... Et c'est là que je sais que... que j'en suis pas fier quoi... »</p> <p>« Euh moi j'ai envie de vous dire que je ne le ferai plus jamais, mais je ne sais pas ce qui se passera dans 5 ans ou dans 10 ans, autant être honnête quoi... Voilà quoi... »</p> <p>« C'est primordial que je règle mon problème personnel avant d'utiliser internet »</p> <p>« Il y a eu une porte d'entrée, il y a eu une porte de sortie, mais on est jamais à l'abri, »</p> <p>« mais je sais que ça va pas durer... 'fin... il y a un fort risque. »</p>
Confiant dans le fait de ne pas télécharger à nouveau	<p>« Je pense avoir tourné, pas seulement la page, mais vraiment le chapitre, le livre. Tout ».</p> <p>« C'est derrière moi, grâce à la prise de conscience, car pas indispensable à la vie »</p>
Regard sur le téléchargement de pédopornographie	
Questionnement sur la différence de raison du téléchargement	<p>« Je me demandais souvent... chaque fois que je correspondais... je me demandais à qui j'avais affaire quoi ».</p> <p>Il y a eu échanges, mais je me disais, c'est quand même dangereux ça, parce que la personne avec qui je correspond, je ne sais pas si elle se contente d'images ou si c'est une personne qui agit ou... Je sentais bien le danger quoi ».</p>
Ne pas avoir la capacité	<p>« Je pense que déjà beaucoup de gens n'ont pas cette capacité de se dire que ce</p>

de savoir que c'est mal	<i>qu'ils vont ou ce qu'ils peuvent envisager de faire est mal ».</i>
La sanction comme effet de mode	<i>« Même si bon je reconnais qu'il y a aussi un effet de mode à taper dessus... on exagère un peu... sur certains points... »</i>
Anormalité	<i>« car l'enfant n'a pas le même sens de discernation, la même conscience des choses » « Moi oui je considère ça un peu comme une maladie... »</i>
Normalité	<i>Interdiction à cause de la religion catholique → « Ce n'est pas pour ça que les choses se sont arrêtées, les choses se font maintenant cachées » « Je me dis que quelque part il y a quand même une tendance un peu cachée... je me dis qu'il serait peut-être mieux d'expliquer cette tendance » « je ne sais même pas s'ils s'en sortent vraiment « Je dirais qu'il y a des choses... je ne sais pas si on ne veut pas les voir... ou si on sait qu'elles existent mais que la société à des œillères par rapport à ce genre de relations » « Le but d'internet, c'est le partage, rendre la culture accessible, donc pour moi télécharger films/musiques ou autres, ça me paraît plutôt normal » Expérience → « Malheureusement devait probablement arriver parce que probablement je devais explorer quelque chose et voilà... maintenant je suis différent par rapport à... Je pense qu'à un moment donné, j'avais besoin malheureusement d'explorer cet aspect-là ». Compréhension → « donc je n'ai pas envie d'être juge... je suis compréhensif... même si je n'excuse pas... Deux sortes de pédopornographie → Celle où on a des enfants victimes filmés par des adultes entre eux ou avec des adultes, où on ne voit clairement pas que c'est du plaisir. Et malheureusement avec notre belle époque et tous ces gamins qui ont des téléphones et qui se filment, il y a une autre pédopornographie où on voit qu'il y a des gamins ou des ados entre eux... qui rentrent de l'école et qui se disent « tiens on va se filmer » et il y en a beaucoup... Et ça, ça peut être dangereux. Ça peut être très dangereux, parce que quelque part, ça peut mettre dans l'idée que ben si les gamins ont une sexualité, si ils aiment bien ça, se filmer, se tripoter...</i>

Tableau de résultat 3 : Processus du téléchargement de pédopornographie

<i>Processus du téléchargement de pédopornographie</i>	
	<i>Exemples</i>
Chronologie	
Excitation, donc téléchargement	<i>« je peux pas expliquer pourquoi il y a ce petit déclic qui fait monter la libido, mais voilà... je n'allais consulter que quand je commençais déjà à être excité. Je ne consultais pas pour m'exciter, mais parce que je l'étais déjà. Et alors plus je consultais et plus ça montait quoi...»</i>
Téléchargement, donc excitation	<i>« parfois j'allais direct pour m'exciter »</i>
Ressentis	

Physiques	
- Excitation impérieuse	« C'était impossible de ne pas le faire. Jusqu'à présent, c'était impossible. Il y a peut-être un truc, mais j'ai jamais trouvé de chose pour éviter ».
- Excitation non impérieuse	« Lors des périodes d'abstinence, j'arrivais à me dire que je ne pouvais pas et que je devais m'arrêter »
- Compulsivité	« C'était... oui moi je vois ça comme un peu compulsif... toujours plus plus plus »
- Adrénaline	« Surtout au début, je sentais plus l'effet que c'était interdit, donc l'adrénaline. Ça ça augmentait l'excitation et donc l'orgasme » Excitation face à l'interdit.
- Masturbation	« Mais c'est vraiment uniquement pendant la masturbation que j'y pense et que ça va me monopoliser, puis quand c'est fini, on ferme tout ».
- Peur	« L'excitation sexuelle, les tremblements, le cœur qui bat... beaucoup de tremblements. Parfois je n'arrivais pas à identifier si ces tremblements étaient que de l'excitation ou si c'était aussi de la peur ».
Psychiques	
- Pensées monopolisantes/accaparantes	« Mais avant c'était de l'excitation, une boule dans le ventre, cette montée d'hormones qui excite et on a plus que ça en tête »
- Recherche de l'image la plus excitante	« C'est un besoin de tout le temps plus de recherche. Je pense que c'est le côté le plus excitant, c'est de chercher, de trouver... le côté en lui-même de la masturbation, ben c'était pour se finir on va dire... On a trouvé quelque chose qui nous plaît, et on a envie d'atteindre l'orgasme et voilà.. Mais oui c'est la recherche qui est le plus excitant ». « A ce moment-là, c'était vraiment trouver la vidéo qui me donnerait le plus d'excitation. C'est la sélection qui est un peu plus longue, et une fois que j'ai trouvé ce que j'ai envie de regarder, là ça allait vite. Mais c'est la recherche de la scène qui prend le plus de temps »
- Honte	« après, surtout au début, j'étais pas fier de moi. Je sentais une sensation négative. Au début, après l'avoir fait, je me sentais en faute. Après, je me suis un peu habituée... ouais... ça restait un peu quand même la sensation » « Il y avait eu bien sur l'excitation de la consultation et de la masturbation, mais tout de suite après c'était l'enfer dans ma tête » « Il y avait souvent le truc de « putain j'ai autre chose à foutre », « je ferais mieux de trouver une vraie copine » « Moi je me sentais comme une merde, je me sentais malade, je me sentais contre un mur... J'avais l'impression que je ne pourrai jamais avancer, que je n'aurai pas de solution, que j'étais sale, que j'étais un psychopathe... tout ce que je pouvais m'autoflageler, je le faisais... »
- Dégoût de ce qui est regardé	« mais il y avait des trucs que j'ai vu... des bruits que j'ai entendu... que je n'arrive pas à m'effacer de ma tête » « Il y a des vidéos qui donnent l'impression qu'il pourrait y avoir un plaisir et il y a d'autres vidéos qui rappellent que non »
- Évasion	« c'était un moment d'évasion qui me faisait oublier les problèmes »
- Routine	« C'est devenu presque une routine ». « C'était presque maladif... de voir des

- Déculpabilisation	<p><i>gens défiler et voilà quoi ».</i> <i>« C'était devenu assez routinier, mais il y avait des périodes où j'arrêtais. Parce qu'à chaque fois que je consultais, je n'en étais ni fier, ni satisfait ».</i></p> <p><i>« Il y avait, fin je veux dire des images très crues, de viols etc. Après j'y pensais et je me culpabilisais, mais j'essayais de me déculpabiliser en me disant que les images elles sont faites quoi. Mais par contre, je voyais moins de soucis par exemple quand il s'agissait de pré-adolescentes, par exemple euh... »</i> <i>Distanciation physique et temporelle</i></p>
---------------------	---

Tableau de résultat 4 : Premier téléchargement de pédopornographie

Premier téléchargement de pédopornographie	
	<i>Exemples</i>
Accès	
Recherche	<p><i>« au moment où il y a eu beaucoup de Peer-to-peer, je ne sais pas si vous voyez ce que c'est, et étant débrouillard sur l'ordinateur, je me suis vite retrouvé à télécharger.. »</i></p> <p><i>« je tapais des mots-clefs puis je me retrouvais sur un site, puis d'un site à l'autre à l'autre à l'autre »</i></p> <p><i>« Bon il y a le truc de découverte d'internet aussi... Bon pour être honnête, au début, tout le monde s'en foutait un peu... il y avait un peu de tout... »</i></p>
Discussion sexuelle	<p><i>« Mais après, dans la communication, le discours a pris la direction de comment dire, de voir quelque chose de différent, donc la personne m'a montré des photos pédopornographies avec clairement des enfants ».</i></p>
Ce qui l'a favorisé	
L'utilisation de pornographie normale	<p><i>« Ça remonte à quand j'ai eu un PC donc quoi... mais il y a eu un glissement progressif, donc je peux pas vous dire exactement »</i></p>
La sensation d'impunité	<p><i>« Puis on a toujours tendance à penser que cela n'arrive qu'aux autres »</i></p> <p><i>« le problème c'est qu'il y avait une notion de liberté... faire du piratage... liberté et impunité dans le domaine... »</i></p>
Le refus d'accepter l'homosexualité	<p><i>« mais je m'acceptais pas, pour moi c'était impossible. Moi en fait je... C'est comme si je recherchais un hétérosexuel qui se montre »</i></p>
L'immaturité sexuelle	<p><i>« J'étais vraiment en décalage entre qui j'étais et... en fait voilà. J'avais sûrement une sexualité très immature, je sais ça grâce à la thérapie... J'étais en décalage par rapport à mon âge. J'avais 27/28 ans, mais sexuellement j'étais presque un adolescent, je n'avais rien vécu... rien ».</i></p> <p><i>« L'hypothèse de cela, c'est le fait de ne pas avoir pu vivre pendant ma période d'adolescence ce que ces jeunes-là ont la possibilité de vivre, il y a une frustration et une colère prenante »</i></p>
L'isolement	<p><i>« C'était compliqué de ne pas pouvoir parler, de ne pas pouvoir être écouté... tout simplement d'avoir l'impression de ne pas avoir de secteur dans la société pour les personnes qui ont une déviance comme la mienne... ce qui est dommage et ce que je trouve dangereux, car ça peut conduire à un isolement qui peut être intense et qui peut amener à commettre des erreurs ».</i></p> <p><i>« Mon adolescence a été assez dure, j'étais très isolé socialement et je pense que c'est ça le plus grand danger ».</i></p>

La facilité d'accès	<i>« je suis tombé dessus parce que les contrôles étaient vraiment limités ».</i>
Ce qui aurait pu l'éviter	
Rien	<i>« J'avais envie de les regarder, donc bon.... Non, rien... Je ne pense pas » « Je pense que malheureusement peut-être que rien... Dans le sens qu'à un moment donné, la situation, c'est arrivé ce jour-là, mais peut-être que cela devait arriver donc... » « Donc je pense que quelque part, ça aurait été difficile pour moi de ne pas avoir accès à ça ».</i>
Ne pas être isolé	<i>« Puis j'ai eu beaucoup de mal aussi avec mon homosexualité à l'adolescence aussi... donc ça a été vite de l'isolement... et peut-être que ne pas être isolé, ça m'aurait permis peut-être de ne pas aller là-dessus ». « quand on n'est pas bien dans sa peau, on n'est pas bien avec les autres » Savoir qu'il y a des services spécialisés.</i>

Tableau de résultat 5 : Téléchargements de pédopornographie suivants

Téléchargements de pédopornographie suivants	
	<i>Exemples</i>
Ce qui les a favorisés / ce qui les favorisent	
Les pulsions	<i>« moment de délire où il y a juste une chose qui compte : se soulager » « Et à ce moment-là, vu qu'elle était tout le temps avec moi... ça a engendré une consultation qui a repris... pour calmer les pulsions... pour calmer tout ça.. »</i>
La dématérialisation	<i>« On voit une photo, c'est un peu dématérialisé je vais dire... même si on voit une photo d'acte sexuel ou de viol, oui on sait bien que c'est beaucoup plus grave qu'une photo de fille en petite tenue et un pose suggestive, même si elle n'a pas choisi de poser en petite tenue et en pose suggestive on est d'accord, il y a quand même une gradation dans la chose... Mais je vais dire on a tendance à se déculpabiliser un peu ».</i>
L'isolement	<i>« Je n'ai rien construit à deux, j'ai toujours été seul avec ce manque à ce niveau-là ». « Je me suis retrouvé seul avec mon manque, donc j'ai très vite recommencé » « parce que finalement, c'est une petite bulle qu'on se construit et où on ne pense plus à rien, on se complaît, on plane »</i>
Le mal-être	<i>« Parce que j'ai vraiment ressenti... cette angoisse de l'inconnu, de qu'est-ce qui se passe chez moi, qu'est-ce qui se passe dans la tête, et de pas pouvoir l'exprimer tout simplement... à quelqu'un. Parce que plus je consultais et plus je me sentais mal, j'avais l'impression d'être un monstre ».</i>
L'absence de prise en compte des risques	<i>« Pas assez mature pour me rendre à l'évidence qu'il y avait un risque d'être condamné, emprisonné et que ça mettait en évidence des enfants »</i>
La volonté de découverte	<i>« Mais c'est ça le problème, il y a le truc de découverte... Je suis curieux... »</i>
L'interdit	<i>« Il y a le côté aussi attiré par... je dirais pas rebelle mais... l'interdit quoi. »</i>

Ce qui aurait pu permettre d'arrêter/ Ce qui pourrait arrêter	
Rien	<i>« Je pense qu'à l'époque, il n'y a pas grand-chose qui aurait pu m'empêcher de consulter, parce que quand j'avais envie, c'était une vraie addiction, donc ça pouvait être implanté dans ma tête pendant très longtemps donc... »</i>
La difficulté d'accès	<i>« Hum... C'est plus ou moins la même chose... Si c'était plus difficile d'accès... »</i>
L'interdiction d'avoir internet/un ordinateur	<i>« Je ne suis pas sûr qu'il y ait vraiment... à part dire « ne pas avoir de PC » ou « être interdit de connexion internet »</i>
En parler	<i>« Je pense que c'est ça, le fait d'en parler... Le fait de pouvoir parler, d'être écouté... » « Peut-être une ligne d'écoute ou des groupes de parole... ou quelque chose. C'est les gens qui m'aident moi personnellement. C'est la société qui me fait tenir et qui me donne envie de m'intégrer, de faire partie d'un groupe social... »</i>
Une prise de conscience extérieure	<i>« A ce moment-là... c'est sûr que là... je pense que... je pense que j'avais besoin de quelqu'un ou de quelque chose qui m'aurait fait réagir, quelqu'un qui me disait comme ça « qu'est-ce que tu es en train de faire ? ».</i>
Prostitution	<i>« Pour on va dire casser cette sexualité déviante... Essayer d'avoir une nouvelle relation sexuelle qui pourra m'épanouir... ne serait-ce que d'y penser quand je suis chez moi... pour essayer de stopper net cette envie de consulter. J'ai jamais trouvé le courage d'aller jusque-là »</i>
La saturation	<i>« Parfois il y a la saturation... c'est comme tout, quand on regarde des films c'est toujours la même chose... »</i>

Tableau de résultat 6 : Arrêts du téléchargement de pédopornographie

Arrêts du téléchargement de pédopornographie	
	<i>Exemples</i>
Moyens qui ont aidé/ qui aident l'arrêt	
Baisse/Perte d'intérêts	<i>« dans les derniers mois, j'avais quand même moins d'intérêt... donc naturellement... fin naturellement... j'avais fait entre guillemets le tour de l'expérience... si on peut dire ça... » « Parfois il y avait l'envie, mais surtout maintenant que je suis plus âgé, l'envie passe. Il y a sûrement de l'hormonal là-dedans ».</i>
Changement de mode de vie	<i>« Ma nouvelle vie commençait, la vie de jeune gay, avec un nouveau boulot et un changement de région. Donc ma vie était vraiment très chouette à ce moment-là. J'étais intégré dans un groupe de copains et tout ça. Et puis je n'ai plus eu internet depuis 5/6 ans »</i>
Prise de conscience	
- Perquisition et/ou interpellation	<i>« je vais pas dire couper l'envie du jour au lendemain, mais je vais dire que c'est comme si le fait d'avoir été interpellé avait mis une distance entre moi et la pensée qui était tout le temps d'aller sur l'ordi quasi presque euh compulsivement pour aller consulter quoi... il y a eu comme une distance qui s'est mise entre moi et le truc ».</i>

<p>- Détention</p>	<p>« Cela n'a pas été difficile. La chose m'a tellement frappé, que, à partir de ce jour-là, j'ai arrêté et j'ai plus envie de recommencer. Ni tout de suite, ni maintenant »</p> <p>« Donc finalement, c'est bizarre à dire, mais l'arrestation m'a beaucoup aidé... le fait d'être en détention pendant 7 mois, ben ça fait réfléchir aussi... j'ai écrit pas mal de choses à ma famille... j'ai écrit des lettres à ma famille et tout ça... et donc ça permet de revenir les pieds sur terre... d'avoir une grosse remise en question »...</p> <p>« C'est vraiment l'arrestation qui m'a permis de sortir de l'engrenage négatif donc je n'arrivais pas à sortir »</p>
<p>- Audition</p>	<p>« La prise de conscience où je me suis dit « ah ouais c'est vraiment grave parce que j'ai fait des victimes et tout ça », c'est à la dernière audition des enquêteurs et devant le juge d'instruction. Là je me suis dit « qu'est-ce que t'as fait pendant des années » ».</p>
<p>- Aide extérieure</p>	<p>« J'en ai parlé à ma mère parce que j'avais besoin d'aide, je ressentais qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas ».</p> <p>En parlant de sa psychologue : « C'est grâce à elle que la pédopornographie s'est stoppée du jour au lendemain ».</p>
<p>Après la prise de conscience</p> <p>- Peur des conséquences judiciaires</p>	<p>« je risquais de perdre ce que j'avais »</p> <p>« J'étais de moins en moins dans un besoin, parce que j'avais très peur ».</p> <p>« Il y a eu une procédure judiciaire, donc si on voit que vous avez recommencé, c'est que vous avez rien compris du tout quoi »</p>
<p>- Confiance donnée</p>	<p>« On m'a laissé une chance de sortir et voilà... ce genre de chose... de me donner la confiance... c'est important pour moi, j'avais au moins envie de respecter ça. Même si c'est dur de respecter... »</p> <p>« moi dans ce cas-ci, heureusement que c'est arrivé et qu'ils m'ont condamné pour me faire prendre conscience des choses mais en même temps me donner une deuxième chance... heureusement qu'il y a eu ça... »</p> <p>« Bon bah d'office... je suis resté... avec les trucs de confiance voilà... Une fois et pas deux... »</p>
<p>Regardes des images légales</p>	<p>« pas de nudité, donc c'est du pur fantasme »</p>
<p>Interdiction judiciaire d'internet</p>	<p>« après là j'ai la condition de ne pas avoir internet... Faudra que je voie comment gérer lorsque je pourrai avoir de nouveau internet... Il y a quand même une peur d'internet... Mais ici avec mes conditions, ça me balise bien et ça me permet d'évoluer moi-même »</p> <p>Si l'idée est venue, ben c'est pas possible car je ne peux pas avoir de connexion internet jusqu'à la fin de la probation »</p>
<p>Intégration dans la société</p>	<p>« C'est la société qui me fait tenir et qui me donne envie de m'intégrer, de faire partie d'un groupe social... »</p> <p>« Et là tout de suite, la policière m'a dit : « écoutez, faut pas être aussi extrême, vous aviez peut-être besoin de ça pour vous rendre compte qu'il y avait un problème ». Elle a été très très compréhensive »</p> <p>« Voilà, si je retombe dans le truc social, j'aurai plus de choses à sauver.. A partir du moment où j'aurai un cancer terminal, peut-être que je m'en foutrai un peu plus... Mais bon voilà, difficile de dire ».</p>
<p>Contrôle par un proche</p>	<p>« Et donc là ça fait quelques mois où je lui ai demandé... on a mis un code parental sur mon Iphone en fait »</p>

Conseils donnés à un tiers	
Couper internet	
Appeler la police	« Je lui dirais "bouge pas, j'appelle les flics, ça coupe l'envie" »
Ne pas rester seul	« Tu dois pas traverser ça tout seul. Traverser tout seul, c'est impossible » « Mais ne sois pas tout seul chez toi à t'enfermer dans ta tête. Parle à tes amis, à des gens en qui t'as confiance. Tu dois pas traverser ça tout seul ».
Savoir qu'il peut y a des conséquences judiciaires	« en parlant des conséquences/ des emmerdes avec la justice »
Suivi psychologique	« Si tu veux arrêter d'une façon durable il faut comprendre, stabiliser et voilà... C'est que, que chercher de l'aide... après ça peut être de ce type-là ou... Mais chercher de l'aide c'est sûr... .C'est très important pour comprendre les raisons. Aussi non tu peux te dire j'arrête parce que j'arrête, mais la chose la plus importante est la compréhension de son parcours » « Souvent, on pense que c'est une passe, moi aussi je l'ai pensé, mais je pense qu'il faut chercher de l'aide pour régler le fond et régler l'addiction en tout genre ». « Seul, on ne saurait pas s'en sortir »
Pas de conseils	« j'essaie d'éviter le sujet... Je ressens tellement un côté coupable que j'ai pas envie de pourfendeur, mais à la fois je veux pas... Je veux être neutre, je veux qu'on me foute la paix... »

Annexe 6 : Résultats du questionnaire

Tableau de résultat 7 : Résultats bruts

	A	B	C	D	E	F	H	I	J	K	L
Q01	1	2	0	0	4	0	0	4	3	0	1
Q02	0	1	1	1	4	6	1	3	4	5	0
Q03	0	4	2	6	6	4	5	4	6	4	1
Q04	2	4	3	5	6	5	6	3	6	6	1
Q05	0	0	0	0	0	6	0	2	0	0	0
Q06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Q07	6	4	2	6	4	4	6	4	6	4	0
Q08	0	0	1	0	0	6	5	0	0	0	0
Q09	0	0	0	0	0	4	2	3	0	0	0
Q10	0	2	0	6	4	0	0	4	0	0	1
Q11	0	2	0	0	0	2	0	3	0	0	1
Q12	1	2	1	1	3	4	0	4	0	0	1
Q13	1	3	1	6	3	5	0	4	0	1	1
Q14	1	5	1	0	0	2	1	4	0	6	0
Q15	1	0	2	0	0	0	1	4	5	0	0
Q16	6	1	1	1	0	5	1	2	1	1	0
Q17	2	6	2	0	0	0	0	4	0	0	1
Q18	6	4	6	6	0	5	5	5	4	0	0
Q19	0	6	0	0	0	1	0	3	1	0	0
Q20	0	6	0	0	0	0	0	1	6	0	0
Q21	0	0	0	6	4	6	5	5	4	6	1
Q22	2	0	1	0	1	5	6	2	0	0	0
Q23	0	6	0	0	3	6	6	5	6	5	1
Q24	6	0	0	5	6	6	2	2	4	6	0
Q25	0	6	1	0	3	4	4	4	0	0	0
Q26	6	1	1	6	5	2	4	5	6	5	1
Q27	6	6	5	6	5	6	4	5	6	6	6
Q28	0	0	0	0	3	0	1	3	6	6	0

Tableau de résultat 8 : Statistiques descriptives

	Q01	Q02	Q03	Q04	Q05	Q06	Q07	Q08	Q09	Q10
Moyenne	1.364	2.364	3.818	4.273	0.727	0.000	4.182	1.091	0.818	1.545
Mode	0.000	1.000	4.000	6.000	0.000	0.000	4.000	0.000	0.000	0.000
Écart-type	1.629	2.111	2.040	1.794	1.849	0.000	1.888	2.212	1.471	2.162
Minimum	0.000	0.000	0.000	1.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
Maximum	4.000	6.000	6.000	6.000	6.000	0.000	6.000	6.000	4.000	6.000
Somme	15.000	26.000	42.000	47.000	8.000	0.000	46.000	12.000	9.000	17.000

	Q11	Q12	Q13	Q14	Q15	Q16	Q17	Q18	Q19	Q20
Moyenne	0.727	1.545	2.273	1.818	1.182	1.727	1.364	3.727	1.000	1.182
Mode ^a	0.000	1.000	1.000	0.000	0.000	1.000	0.000	0.000	0.000	0.000
Écart-type	1.104	1.508	2.054	2.183	1.779	1.954	2.014	2.494	1.897	2.401
Minimum	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
Maximum	3.000	4.000	6.000	6.000	5.000	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000
Somme	8.000	17.000	25.000	20.000	13.000	19.000	15.000	41.000	11.000	13.000

^a Il existe plusieurs modes, seul le premier est noté

	Q21	Q22	Q23	Q24	Q25	Q26	Q27	Q28
Moyenne	3.364	1.545	3.455	3.364	2.000	3.818	5.545	1.727
Mode ^a	0.000	0.000	6.000	6.000	0.000	1.000	6.000	0.000
Écart-type	2.580	2.115	2.697	2.618	2.236	2.136	0.688	2.412
Minimum	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	1.000	4.000	0.000
Maximum	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000
Somme	37.000	17.000	38.000	37.000	22.000	42.000	61.000	19.000

^a Il existe plusieurs modes, seul le premier est noté

Tableau de résultat 9 : Statistiques descriptives en excluant les réponses « 0 »

	Q01	Q02	Q03	Q04	Q05	Q06	Q07	Q08	Q09	Q10
Valides	6	9	10	11	2	0	10	3	3	5
Manquants	5	2	1	0	9	11	1	8	8	6
Moyenne	2.500	2.889	4.200	4.273	4.000	NaN	4.600	4.000	3.000	3.400
Écart-type	1.378	1.965	1.687	1.794	2.828	NaN	1.350	2.646	1.000	1.949
Minimum	1.000	1.000	1.000	1.000	2.000	∞	2.000	1.000	2.000	1.000
Maximum	4.000	6.000	6.000	6.000	6.000	-∞	6.000	6.000	4.000	6.000

	Q11	Q12	Q13	Q14	Q15	Q16	Q17	Q18	Q19	Q20
Valides	4	8	9	7	5	9	5	8	4	3
Manquants	7	3	2	4	6	2	6	3	7	8
Moyenne	2.000	2.125	2.778	2.857	2.600	2.111	3.000	5.125	2.750	4.333
Écart-type	0.816	1.356	1.922	2.116	1.817	1.965	2.000	0.835	2.363	2.887
Minimum	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	4.000	1.000	1.000
Maximum	3.000	4.000	6.000	6.000	5.000	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000

	Q21	Q22	Q23	Q24	Q25	Q26	Q27	Q28
Valides	8	6	8	8	6	11	11	5
Manquants	3	5	3	3	5	0	0	6
Moyenne	4.625	2.833	4.750	4.625	3.667	3.818	5.545	3.800
Écart-type	1.685	2.137	1.832	1.768	1.633	2.136	0.688	2.168
Minimum	1.000	1.000	1.000	2.000	1.000	1.000	4.000	1.000
Maximum	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000

Annexe 7 : Politiques mises en place par les Parquets

Un entretien a été réalisé avec un Substitut du Procureur du Roi de Liège. Ensuite, nous avons questionné plusieurs Parquets belges par mail. Nous avons donc eu l'occasion de poser certaines questions aux magistrats des Parquets d'Anvers, de Bruges, de Bruxelles, de Halle-Vilvoorde, de Liège, de Namur, de Turnhout et d'Ypres.

Liège - Prise de notes (Françoise Choque, Substitut du Procureur du Roi de Liège)

Profil : tout horizon et toute culture

Principalement, vient d'une dénonciation de Bruxelles, grâce aux signalements des USA

2 types de profil :

- Les personnes atteintes d'une paraphilie pédophilique qui recherchent les images
- Des personnes qui partagent sans malveillance => Classement sans suite (rappel à la loi)

ex : Dans le milieu africain, des personnes qui se partageaient une photo pour dire que c'est horrible

ex : Envoi pour rire

La plupart du temps, citation pour avoir une trace sur le casier judiciaire

Parfois, médiation pénale si peu d'images – Jamais de transaction pénale

Rarement une suspension probatoire (si c'est light) – La plupart du temps un sursis probatoire

Formations diverses sur internet ou les sortes d'infractions, mais c'est surtout l'expérience

Dans les dossiers de pédopornographie, la première chose à faire est une visite domiciliaire (ou une perquisition si c'est mis à l'instruction) pour figer les choses

Actuellement, beaucoup de sextorsions, surtout des escroqueries africaines (certains uniquement pour demander de l'argent, mais d'autres parce qu'ils sont intéressés)

Aucune directive fédérale

Informations informatiques grâce au RCCU

Peer-to-peer qui est considéré comme de la diffusion (donc crime), alors que la détention c'est uniquement un délit → forte différence

Récidive, mais c'est uniquement via une autre dénonciation, il n'y a pas de vérification dans les anciens dossiers (et le TAP ne vérifie pas beaucoup les probations)

Dans les affaires de mœurs, il y a des vérifications tous les X temps, mais elle ne sait pas si c'est aussi pour la pédopornographie

Visites domiciliaires, mais perquisition s'il y a un mandat d'arrêt après (importance ou récidive)

La personnalité influence les réquisitions

Récidive si probatoire ou si peine ferme

La paraphilie ne se soigne pas, donc ce sont des personnes dangereuses

Beaucoup de personnes qui ont un profil élevé intellectuellement

Questions envoyées par mail :

Madame, Monsieur,

Étudiante en dernière année de Criminologie, j'axe mon travail de fin d'études sur la pédopornographie. Pour mieux comprendre le phénomène, je souhaiterais avoir des informations concernant les politiques mises en place par les divers parquets de Belgique. Si cela est possible pour vous, pourriez-vous me répondre à ces quelques questions ?

- Est-ce qu'il arrive que des dossiers pour pédopornographie soient classés sans suite ? Si oui, qu'est-ce qui motive la décision ?
- Est-ce qu'il vous arrive de proposer des transactions ou des médiations pénales pour ce type de dossiers ?
- Quelle est votre position concernant la demande de suspension et de sursis probatoires dans les dossiers pour possession/diffusion de pédopornographie ?

Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous porterez à ma demande.

Bien à vous,

Océane Gangi

Geachte Mevrouw, Geachte Heer,

Als student in het laatste jaar criminologie bestudeer ik voor mijn eindwerk het onderwerp pedopornografie. Om het fenomeen beter te begrijpen zou ik graag meer informatie verkrijgen over de maatregelen die genomen worden door de verschillende Belgische parketten.

Kunt u mij indien mogelijk op onderstaande vragen een antwoord bieden?

- Gebeurt het dat er pedopornografische dossiers geklasseerd worden zonder gevolg? Indien ja, wat leidt tot deze beslissing?
- Komt het voor dat u een transactie of bemiddeling voorstelt in dit soort dossiers ?
- Welke positie neemt u in betreffende een verzoek tot opschorting of probatie-uitstel in een dossier rond bezitting of verspreiding van pedopornografie?

Ik dank u bij voorbaat.

Met vriendelijke groeten,

Océane Gangi

Anvers - Mail

Beste,

Wat betreft uw vragen (ik spreek me enkel uit over meerderjarige verdachten – indien u info wenst mbt minderjarigen, gelieve u te wenden tot collega Wijns):

Gebeurt het dat er pedopornografische dossiers geklasseerd worden zonder gevolg? Indien ja, wat leidt tot deze beslissing?

Normaal gezien niet tenzij de dader overleden is – de strafvordering is dan vervallen

Komt het voor dat u een transactie of bemiddeling voorstelt in dit soort dossiers ?

Bemiddeling zou ev kunnen, een transactie is niet gepast. Bemiddeling kan gekoppeld worden aan het volgen van een therapie of dergelijke

Welke positie neemt u in betreffende een verzoek tot opschorting of probatie-uitstel in een dossier rond bezitting of verspreiding van pedopornografie?

Opschorting wordt amper gevorderd. Dan belandt men ook niet in de databank DNA veroordeelden

Probatie-uitstel gekoppeld aan voorwaarden (therapie) is wel nuttig als betrokkene schuld-inzicht heeft en wil behandeld worden

Met beleefde groet,

Kim De Laet

Eerste substituut procureur des Konings

Arrondissementele referentiemagistraat DNA, Salduz, zeden en kennisbeheer

Lokale referentiemagistraat criminele zaken

T 03/257.93.42

F 03/257.91.52

www.openbaarministerie.be

Beschrijving: lijn

Parket van de procureur des Konings

Antwerpen – Afdeling Antwerpen

Sectie G4

Bruges - Mail

Océane

Uw mail van 18 maart

Het is uiteraard niet gemakkelijk om binnen de context van een mail uitgebreid op uw vragen in te gaan

Onder dit voorbehoud toch een antwoord op uw vragen

Dossiers worden inderdaad geklasserd zonder gevolg

Meestal gaat het om technische redenen en dus om een technisch sepot en wel omdat de dader onbekend bleef, of er een onvoldoende bewijzen zijn

Ook een opportuniteitssepot of beleidssepot kan tot de mogelijkheden behoren zoals de afwezigheid van voorgaanden of de jeugdige leeftijd van de verdachte

Dergelijke zaken komen niet in aanmerking voor een afhandeling via minnelijke schikking of transactie (216bis Sv) maar eventueel wel voor een bemiddeling (216 ter Sv) in de mate dat het nu tot de mogelijkheden behoort om, mits de andere voorwaarden vervuld zijn, aan de dader een behandeling op te leggen

Wordt de verdachte gedagvaard dan is er alvast geen principieel bezwaar tegen een opschorting noch tegen een probatie-opschorting , een uitstel of nog een probatie-uitstel maar dit is uiteraard casuïstiek en echt afhankelijk van de concrete omstandigheden van de zaak en de persoonlijkheid van de verdachte.

De algemene regel blijft immers dat in iedere zaak een individuele beslissing moet en kan genomen worden.

Ik hoop jou hiermee een beetje geholpen te hebben

om

Guy Billiouw

afdelingsprocureur

T 050/47.36.00

F 050/47.36.91

www.om-mp.be.

Parket van de procureur des Konings West-Vlaanderen

Afdeling Brugge

Bruxelles – Mail

Madame,

Suite à votre mail du 18 mars vous trouverez ci-dessous, les réponses du magistrat.

Voici les réponses :

- Est-ce qu'il arrive que des dossiers pour pédopornographie soient classés sans suite ? Si oui, qu'est-ce qui motive la décision ?

Les dossiers pour des gens qui consultent de la pédopornographie ou en diffusent font toujours l'objet d'une réaction pénale et judiciaire.

Les seuls cas où il peut y avoir des classements sans suite, c'est dans le cas de diffusion virale d'une vidéo qui a choqué la population. La diffusion virale provenant du fait que les gens qui diffusent le fichier pensent erronément que ça permettra de retrouver l'auteur originaire de la vidéo ou de la photo. Evidemment, cette réaction est la mauvaise à avoir et les gens identifiés comme ayant diffusé le fichier sont entendus en salduz 3 et « éduqués » sur le fait que cette diffusion reste une infraction et qu'à l'avenir ils doivent se garder de diffuser et juste avertir la police. Mais effectivement ces dossiers sont classés...

Pour les autres suspects qui recherchent, chargent et diffusent de la pédopornographie que ce soit par « curiosité » ou autre. Il y a une réponse pénale puisque la lutte contre la traite et le trafic des enfants en vue de pédopornographie est une priorité internationale et nationale comme l'a déjà rappelé la Cour de cassation.

Pour s'attaquer à ce phénomène de maltraitance d'enfant il faut donc aussi s'attaquer aux consommateurs de ce type de service.

- Est-ce qu'il vous arrive de proposer des transactions ou des médiations pénales pour ce type de dossiers ?

Il n'y aucune transaction pénale proposée en matière de mœurs au parquet de Bruxelles et donc pas non plus pour la pédopornographie. En fonction du cas d'espèce, de la personnalité du suspect, de sa situation professionnelle, familiale, et d'une éventuelle problématique psychologique ou psychiatrique, la réponse pénale sera différente. Et donc en fonction du cas d'espèce, il y a :

- mise à l'instruction ce qui donnera en fin d'enquête un renvoi devant le tribunal correctionnel (ou éventuellement un internement si le suspect répond aux conditions de la loi de défense sociale).

- citation directe lorsqu'on n'a pas besoin d'un mandat d'arrêt ou d'un mandat de perquisition mais qu'éventuellement on a besoin de mesures probatoires pour une durée plus longue que celle de la médiation pénale.

- une médiation pénale quand la problématique n'est pas trop importante (ce qui se détermine par les rapports d'expertise notamment du centre d'appui bruxellois qui est toujours préalable à la proposition de médiation), qu'il y a reconnaissance des faits avec volonté de mettre quelque chose en place pour cesser les agissements culpeux....

En gros, la réponse pénale est donc individualisée avec comme idée de base : éviter la récidive.

- Quelle est votre position concernant la demande de suspension et de sursis probatoires dans les dossiers pour possession/diffusion de pédopornographie ?

Il n'y a pas d'opposition de principe pour les mêmes raisons que ci-dessus : la personnalité des peines. Tout dépend du dossier et de la position adoptée à l'audience par le prévenu ainsi que de sa situation personnelle.

Bien à vous,

Michèle Schraepen

Secrétaire

Secrétariat du procureur du Roi

T 02/508.73.20

M secretariat.pr.bxl@just.fgov.be

michele.schraepen@just.fgov.be

Parquet du procureur du Roi - Parket van de procureur des Konings

Rue des Quatre-Bras 4

Bruxelles – Brussel

Halle-Vilvoorde – Mail

Beste,

Ik heb uw mailbericht met enkele vragen doorgestuurd gekregen vanwege het parket.

Als titularis van een zedenkabinet heb ik uw punten even nagekeken en kan ik u volgende antwoorden bieden:

- Gebeurt het dat er pedopornografische dossiers geklasseerd worden zonder gevolg? Indien ja, wat leidt tot deze beslissing?
- Komt het voor dat u een transactie of bemiddeling voorstelt in dit soort dossiers ?
- Welke positie neemt u in betreffende een verzoek tot opschorting of probatie-uitstel in een dossier rond bezitting of verspreiding van pedopornografie?

* * *

1)

Dit betreft een meer algemene vraag, gezien de sepotbeslissing zoals in alle opsporingsonderzoeken mogelijk blijft door technische aard of vanwege opportuniteitsredenen.

Technisch sepot, ofwel de vervolging is niet mogelijk, meestal als in de twee gevallen hieronder:

- De verdachte is onbekend gebleven; Indien het onderzoek naar een online profiel, mailadres of IP-adres niet succesvol is; Zie ook de moeilijkheden bij beperkingen door wetgeving omtrent dataretentie, gebruik van encryptie of het dark web, tor...
- De werkelijke verdachte blijft onzeker, of er is onvoldoende bewijs ten aanzien van een mogelijke geïdentificeerde verdachte.

Een voorbeeld: Persoon Y. wordt geïdentificeerd als officiële gebruiker en betaler van het IP-adres bij een provider dat nodig was om een kinderpornografische foto online te versturen. Uit de beeldvorming blijkt dat Y. samenwoont met partner, 2 tienerkinderen en één tijdelijke logé. N.a.v. de huiszoeking worden de informaticadragers uitgelezen, maar wordt geen KP-materiaal aangetroffen. Y. erkent de internetfacturen te betalen, maar ontkent de feiten, net als de rest van de bewoners. Er is te weinig bewijs om objectief de feiten toe te wijzen aan Y. of een ander lid van het gezin.

- Opportuniteitssepots maken nauwelijks deel uit van het strafbeleid.

Het is wel mogelijk dat de verspreiding of bezit van KP-materiaal dermate beperkt is gebleken qua omvang, dat strafvervolging niet meer in verhouding staat tot de feiten.

Een andere uitzondering betreft bijvoorbeeld 'trending' foto's die openlijk zonder nadenken verspreid worden naar vrienden via populaire sociale media als Facebook, Instagram...

Een voorbeeld uit de praktijk: Een foto van een onbekende jongen die met ogenschijnlijk veel plezier een dier penetreert, wordt maandenlang 'en masse' gedeeld door tieners en adolescenten op scholen. Dit blijft een kinderpornografische foto en dus strafbaar. Uit onderzoek blijkt dat de foto verstuurd wordt voor de grap, waarbij de verspreider geen perverse bijbedoelingen heeft en vaak niets eens beseft dat hij/zij een strafbaar feit pleegt. De persoon moet tijdens een verhoor gewezen worden op het strafbare karakter, maar bij gebrek aan verdere verontrusting, hoeft strafvervolging niet altijd opportuun te zijn.

Dergelijke verdachten kunnen tevens een waarschuwingsbrief ontvangen van het parket, waarbij het er in essentie op neerkomt dat betrokkenen een nieuwe kans krijgen om zich te bewijzen, terwijl nieuwe feiten aanleiding zullen geven tot vervolging.

2)

Het blijft mogelijk om een strafbemiddeling (art. 216ter Sv.) op te leggen bij verspreiding en/of bezit van kinderporno.

Dit bijvoorbeeld wanneer de parketmagistraat zelf van oordeel is dat een rechterlijke uitspraak als probatie-opschorting zou volstaan. De omvang van de verspreiding of bezit zal in dergelijke gevallen heel beperkt gebleven zijn; De verdachte moet tevens bekennen, schuldbesef vertonen en zich willen laten behandelen. In zo'n geval kan men als voorwaarden een therapiebehandeling opleggen, afstand laten doen van het gebruikte computermateriaal, en is het niet opportuun om deze verdachte te dagvaarden voor de correctionele rechtbank om finaal hetzelfde resultaat te bekomen.

3)

Een verdachte dagvaarden met oog op de opschorting is voor een parket geen praktische of efficiënte werkwijze. (zie ook kosten-baten analyse, de werkuren inzake onderzoek, dagvaarding, zitting...) Zie bijvoorbeeld de alternatieve afhandeling onder punt 2.

Bij dergelijke zaken zal de parketmagistraat tijdens het eigen 'beraad' normaliter beslist hebben dat een bepaalde gevangenisstraf, eventueel deels of volledig gekoppeld aan probatievoorwaarden, een gepaste sanctie is, gelet op de feiten, de omvang ervan, de jonge leeftijd van de misbruikte kinderen,...

Bij dergelijk strafbeleid zal de parketmagistraat zich bijgevolg verzetten tegen een (probatie-) opschorting, gezien deze uitspraak niet afdoende bestraffend is, en geen gepast signaal is naar de beklaagde en de maatschappij toe.

Probatievoorwaarden, gekoppeld aan een gevangenisstraf, kunnen zelf al gevorderd worden door het parket. Deze kunnen inderdaad nuttig zijn, indien het strafdossier of psychologisch deskundigenonderzoek aantonen dat medische begeleiding van de beklaagde nodig is, gelet op bv. psychische problemen. Meer 'repressieve' voorwaarden zoals een jarenlang internetverbod, contactverbod met minderjarigen,... behoren ook tot de mogelijkheden.

Indien uit het onderzoek en/of de deskundigenverslagen echter zou blijken dat de beklaagde geen schuldinzicht heeft / kan hebben, moet men zich wel de vraag stellen of medische begeleiding überhaupt meerwaarde kan bieden. Deze discussie moet dan ten gronde gevoerd worden op zitting.

* * *

Mocht u verdere verduidelijking wensen, kan u mij gerust via dit mailadres bereiken.

Met vriendelijke groeten,

Stephen Vanden Bossche

Substituut-procureur des Konings

T 02/451.18.68

F 02/451.18.95

www.openbaarministerie.be

Parket van de procureur des Konings Halle-Vilvoorde

Namur - Mail

Chère madame,

Monsieur le Procureur me transmet votre demande de renseignements.

Au parquet de Namur, il n'y a pas véritablement de directives ou de note de politique criminelle concernant la pédopornographie.

Cela dit, ce type d'infraction fait partie des priorités de poursuites de notre parquet. En d'autres termes, la pédopornographie ne fait jamais l'objet de classement sans suite pour des motifs d'opportunité.

Chaque magistrat de notre section jeunesse apprécie la suite qu'il entend réserver à l'infraction en fonction de la quantité de fichiers trouvés, de la nature de ces fichiers et également de la personnalité de l'auteur.

Parmi les réponses pénales, la citation devant le tribunal correctionnel est privilégiée. Nous demandons habituellement une peine avec des mesures probatoires. Le tribunal prononce soit des suspensions probatoires, soit des peines avec sursis probatoire ... l'idée étant d'avoir une prise en charge pour éviter la récidive.

La transaction pénale (soit le paiement d'une somme d'argent pour éteindre l'action publique) est parfois proposée. Par exemple, hypothèse de l'envoi d'une photo douteuse dans un contexte de blague tout aussi douteuse. La photo pédopornographique est alors souvent isolée et ne révèle pas chez son possesseur ou son diffuseur une problématique d'attrait pour les mineurs.

La médiation pénale est plus rarement envisagée. J'ai eu l'occasion de le faire dans une hypothèse d'un justiciable qui se masturbait compulsivement devant de la pornographie classique et qui a « dévié » sur de la pédopornographie. Cette masturbation était liée à un contexte professionnel hyper stressant. L'homme avait ensuite réorienté sa carrière. Il se fait qu'avant d'être entendu, le dossier a trainé au sein de la zone de police pendant plusieurs années. La situation lors de la découverte des images et celle de l'audition était fondamentalement différente. Après un examen psychiatrique qui n'a pas révélé de problématique à l'égard des mineurs, j'ai décidé, pour préserver la nouvelle orientation professionnelle d'opter pour la médiation. En effet, une citation devant le tribunal correctionnel lui aurait nécessairement fait perdre son emploi. Des garanties suffisantes avaient été données qui permettaient d'orienter le dossier vers cette voie alternative. Dans le cadre de la médiation, l'homme a fait l'objet d'un suivi spécialisé axé sur les auteurs d'infractions à caractère sexuel. Il a rapidement été mis fin à ce suivi car la problématique était liée à ce précédent emploi trop stressant.

J'espère avoir répondu à votre demande.

Bien à vous

Nicolas BEAUDOIN - Substitut

Tel : +32 81 25 79 39

parquet.namur.jeunesse@just.fgov.be

parquet.namur.police@just.fgov.be

Parquet du Procureur du Roi de Namur

Place du Palais de Justice

5000 NAMUR

Turnhout – Mail

Geachte

Ik heb uw vragen beantwoord in uw mail. Zie onder dus voor de antwoorden.

Hopelijk kan u hiermee verder.

Met vriendelijke groet,

Patti Broeckx

Eerste substituut procureur des Konings

T +32 (0)14 44 76 05

Parket van de procureur des Konings

Antwerpen – afdeling Turnhout

Gelieve deze mail uit respect voor het milieu enkel af te drukken als het echt noodzakelijk is.

De informatie opgenomen in dit bericht kan vertrouwelijk zijn en is uitsluitend bestemd voor de geadresseerde. Indien u dit bericht ten onrechte ontvangt, wordt u verzocht de inhoud niet te gebruiken of door te sturen, maar de afzender direct te informeren door het bericht terug te sturen.

Geachte Mevrouw, Geachte Heer,

Als student in het laatste jaar criminologie bestudeer ik voor mijn eindwerk het onderwerp pedopornografie. Om het fenomeen beter te begrijpen zou ik graag meer informatie verkrijgen over de maatregelen die genomen worden door de verschillende Belgische parketten.

Kunt u mij indien mogelijk op onderstaande vragen een antwoord bieden?

- Gebeurt het dat er pedopornografische dossiers geklasseerd worden zonder gevolg? Indien ja, wat leidt tot deze beslissing?

Af en toe worden dergelijke dossiers zonder gevolg geklasseerd omdat we de juiste verzender van de kinderpornografie niet kunnen identificeren (in dossiers die via het buitenland doorstromen naar ons. Soms gaat het ook om een eenmalige/toevallig verzending van een beeld, waarbij we niet kunnen aantonen dat men wist kinderporno te bezitten of verspreiden.

In de gevallen waarin we kunnen aantonen dat men bewust kinderpornografie bezit en zeker verspreidde, dan volgt altijd een vorm van vervolging al dan niet gerechtelijk.

- Komt het voor dat u een transactie of bemiddeling voorstelt in dit soort dossiers? Minnelijke schikkingen worden niet voorgesteld. Hoogst uitzonderlijk wordt bemiddeling en maatregelen toegepast indien het om vrij beperkte hoeveelheden, een groot schuldinzicht en een zeer beperkte problematiek gaat. Dit gebeurt echter zelden.

- Welke positie neemt u in betreffende een verzoek tot opschorting of probatie-uitstel in een dossier rond bezitting of verspreiding van pedopornografie? Ik verzet mij steeds tegen een opschorting in gevallen van verspreiding. Bij bezit hangt het van de hoeveelheden en de ernst van de problematiek af. Indien probatie-uitstel zinvol ingevuld kan worden en het dossier dit toelaat, verzet ik mij hier niet tegen.

Ik dank u bij voorbaat.

Ypres – Mail

Beste,

Hieronder laat ik U mijn antwoord geworden :

Vraag 1

Een klassering van een dossier gebeurt meestal op basis van ‘onvoldoende bewijs’. Het komt immers voor dat klacht wordt neergelegd tegen een vermeende dader wegens bezit van kinderpornografie als een soort wraakneming in het kader van een scheiding, relatiebreuk. Wanneer dan uit de analyse door het RCCU (Regionale Computer unit) van de FGP of LCCU van de Lokale Recherche van het in beslaggenomen computermateriaal dat plaatsvond in het kader van een huiszoeking, blijkt dat geen kinderpornografische beelden worden aangetroffen, wordt het dossier zonder gevolg geklasseerd.

Vraag 2

Het is zeer uitzonderlijk bij meerderjarige daders dat een bemiddeling met het oog op therapie wordt opgelegd. In die gevallen moet de hoeveelheid aangetroffen kinderporno of het surfen naar kinderpornografische sites op internet eerder beperkt zijn geweest en het gevaar voor recidive eerder beperkt zijn (bvb. dader heeft nu een stabiele liefdesrelatie, heeft probleeminzicht, heeft vast werk).

Bijna de helft van de dossiers ‘verspreiding kinderpornografie’ die aangemeld worden op het parket afdeling Ieper via het Federaal Parket op basis van informatie bekomen uit de internetindustrie (meestal via het “National Center for missing and exploited children” (NCMEC) in de USA), betreffen minderjarige daders. Ten aanzien van hen wordt vaak een maatregel ‘verval van strafvordering met voorwaarden’ opgelegd, met onder andere als voorwaarde het volgen van een leerproject.

Vraag 3

In het geval van echte kernpedofielen die met de dwang worstelen om minderjarigen fysisch te gaan benaderen, ben ik voorstander van het geven van een krachtig signaal via een gerechtelijk onderzoek tot aflevering van een aanhoudingsmandaat of een invrijheidstelling onder voorwaarden. Ten gronde vorder ik vaak dan een gevangenisstraf gedeeltelijk effectief, gedeeltelijk met probatie-voorstel. Tenminste wanneer de dader tot probleeminzicht is gekomen en openstaat voor hulpverlening.

Met vriendelijke groeten

Tassaert Katy

Eerste Substituut Procureur des Konings

T +32 57 45 06 82

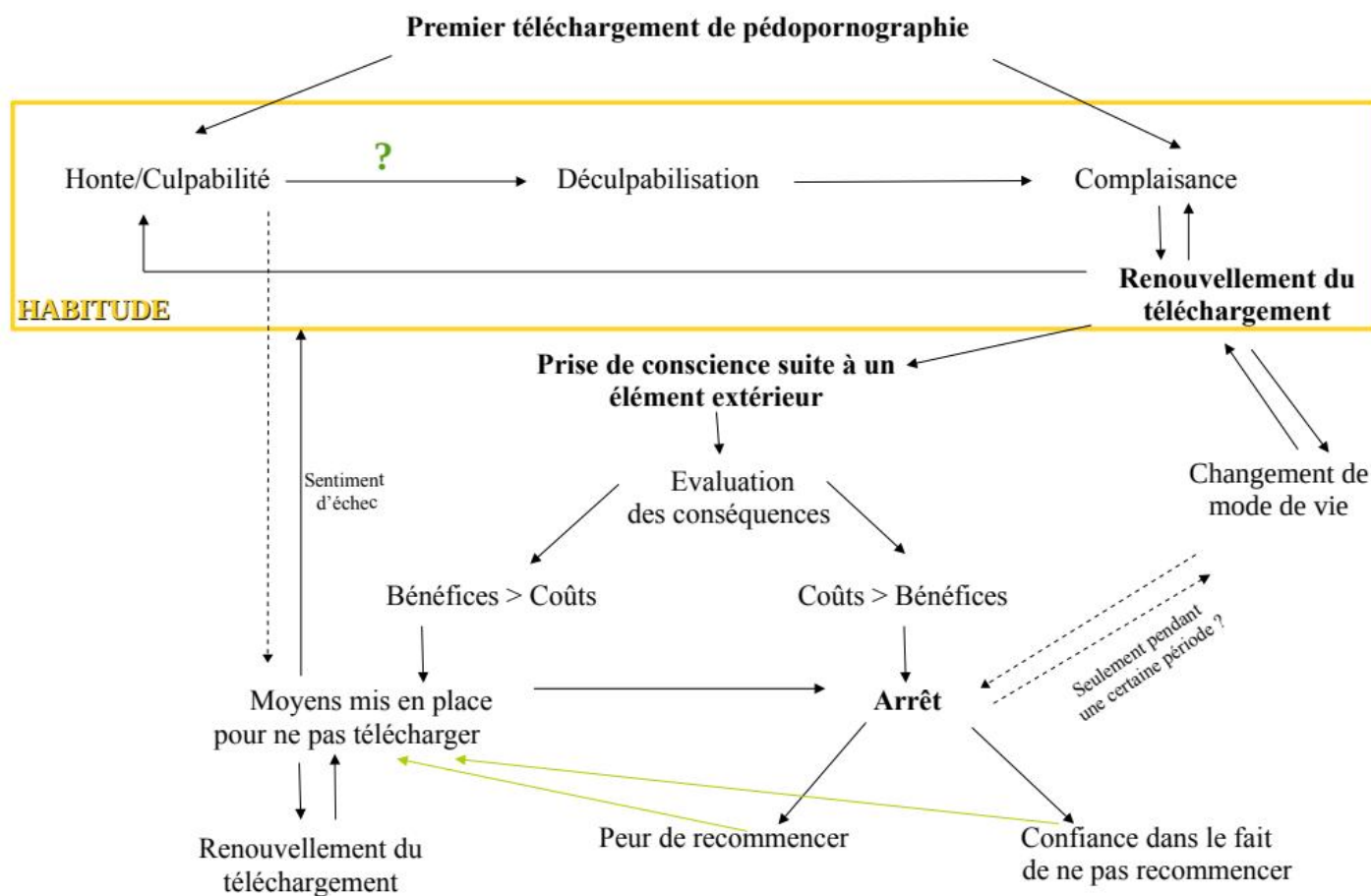
F +32 57 45 06 43

www.openbaarministerie.be

Parket van de procureur des Konings

West-Vlaanderen afdeling Ieper

Annexe 8 : Modèle du processus de téléchargement de pédopornographie



Explication du schéma

Après le premier téléchargement, certains individus ressentent directement une forme de complaisance face à la situation. Ils expliquent notamment qu'ils n'étaient pas conscients du caractère transgressif de ce comportement et qu'ils avaient un sentiment d'impunité. Pour d'autres, le premier téléchargement les conduit vers un sentiment de honte ou de culpabilité, voire de dégoût d'eux-mêmes. Certains individus vont s'appuyer sur ces émotions-là pour mettre en place des moyens pour ne pas télécharger. Cependant, lorsque les moyens sont mis en place à ce moment-là, ils sont très peu efficaces, ce qui ne permet que rarement l'arrêt du téléchargement. Pour les autres, un processus de déculpabilisation (favorisé par la distanciation physique et temporelle des images) se met en route pour les conduire vers de la complaisance. Nous ne savons cependant pas exactement quels sont les facteurs qui influencent les individus à se tourner vers des processus de déculpabilisation. Ensuite, c'est le fait de se complaire dans ce qu'ils font qui va les conduire vers un renouvellement du téléchargement. Ce nouveau téléchargement va être suivi pour certains de complaisance et, pour d'autres, de culpabilité et de honte. Ce processus peut durer des dizaines d'années. Nous avons appelé ça une habitude.

Cette habitude peut se terminer durant une certaine période, lors d'un changement de mode de vie. Cependant, un autre changement de mode de vie peut conduire l'habitude à s'installer à nouveau. Pour la plupart des interrogés, la sortie de l'habitude s'est réalisée grâce à une prise de conscience. Cette

prise de conscience (perquisition, audition, détention, aide extérieure) va permettre une évaluation des conséquences. Au terme de l'évaluation, certains individus se rendent compte que les coûts du téléchargement (judiciaires, familiaux, professionnels) sont supérieurs aux bénéfices (relations sociales, gratification sexuelle). Ceux-ci vont alors directement arrêter de télécharger. Pour d'autres, les bénéfices restent trop importants par rapport aux coûts, souvent parce que les individus estiment ne plus rien avoir à perdre. C'est à ce moment-là que des moyens sont utilisés pour arrêter de télécharger (penser aux conséquences judiciaires, en parler avec un thérapeute...). En effet, même si les bénéfices sont perçus comme supérieurs aux coûts, les interrogés ont conscience des conséquences. Les moyens utilisés peuvent alors être suffisants pour aider à l'arrêt. L'échec des moyens peut conduire au renouvellement de l'habitude de téléchargement. Pour certains, la répétition du téléchargement constituera uniquement une « rechute », sans que le téléchargement ne redevienne une habitude. Quelle que soit la raison de l'arrêt du téléchargement, des moyens sont mis en place pour que cet arrêt perdure.